

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2002

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Un dossier d'information élaboré par le SIVOM de Nuits St Georges est remis à chaque conseiller. La réflexion est en cours sur le choix d'adhérer ou non à une communauté de communes. Monsieur Jean Claude ROBERT, conseiller général de CÔTE D'OR, propose de venir présenter ses projets sur la création d'une communauté de communes à Gevrey Chambertin. Le Conseil est d'accord pour entendre son exposé.

COMPETENCE ORDURES MENAGERES

Lors de la dernière séance du SI.CO.DI de Gevrey Chambertin, la décision de retrait de Morey Saint Denis pour la déchetterie a été mise à l'ordre du jour. Le Président propose de surseoir à cette demande en vue d'organiser un débat entre le SIVOM de Nuits Saint Georges, le SICODI de Gevrey Chambertin, la préfecture de CÔTE D'OR, bureau des relations avec les collectivités locales et le maire de Morey Saint Denis. La décision ne sera prise qu'à l'issue de cette rencontre.

SAFER DE BOURGOGNE

Une rencontre avec le directeur de la SAFER de Bourgogne à Dijon et le maire de Gevrey Chambertin aboutit à la décision suivante : L'attribution initiale des 15 et 16 décembre 2002 est revue et la commune de Morey Saint Denis pourra obtenir les parcelles qu'elle désirait se voir rétrocéder. Monsieur CARON, directeur de la SAFER se rendra sur place pour juger de l'emplacement des parcelles concernées.

NATURA 2000

Une réunion à Fixin a rassemblé tous les intervenants du programme NATURA 2000 et les maires des communes concernées. Le projet est approuvé dans son ensemble. Environ 70 hectares de la commune seront inclus dans le périmètre. Le tracé exact du périmètre sera revu au cours d'une entrevue sur le terrain avec l'ONF et l'Environnement.

TERRAIN A VENDRE

Une parcelle de terrain située Chemin des Petites Rues, cadastrée AN 456, lieudit " Les Croix", d'une surface de 940 m², est proposée à la vente par son propriétaire, madame CHAUDRON Suzanne, pour la somme de 11,50 € le mètre carré. Le conseil donne son accord pour l'achat de cette parcelle au prix de 11,50 € le m² et charge monsieur le maire de faire établir et signer l'acte notarié se rapportant à cette transaction.

La parcelle B168, lieudit " Les Prés Neufs ", de 240 m², également en vente, n'intéresse pas la commune. Le vendeur sera mis en relation avec monsieur Michel JEANNIARD qui est joignant.

COMPTE D'EXPLOITATION DE LA SALLE DES FETES

Un compte du coût de fonctionnement de la salle des fêtes est présenté au conseil municipal, intégrant les recettes des locations et les dépenses d'entretien de la salle ainsi que le salaire de l'agent communal affecté à la location.

On s'aperçoit que le budget n'est pas équilibré, qu'il présente un déficit d'autant plus important que le nombre annuel de location se réduit. Il est cependant décidé de maintenir les locations des week-ends et d'adapter la salle à des réunions, assemblées générales ou autre, pour des locations en cours de semaine (écran de rétro projection, isolation acoustique).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

- Location de l'ensemble des locaux, extérieurs de Morey Saint Denis, 48 heures : **550 €**

Arrhes pour cette location : **240 €**

- Location de l'ensemble des locaux, habitants de Morey Saint Denis, 48 heures : **380 €**

Arrhes pour cette location : **150 €**

- Location de l'ensemble des locaux, 24 heures (en semaine) : **250 €**

- Location aux Associations de Morey Saint Denis : **80 €** une fois par an, ensuite application du tarif habitants de Morey Saint Denis.

OFFICE DU TOURISME DU CANTON DE GEVREY

Lors de sa réunion du 18/11/02, l'office du tourisme de Gevrey Chambertin acceptait le principe de vendre des verres ballons décorés du blason de Morey Saint Denis. Pour ce faire, le conseil invite l'office du tourisme à s'approvisionner en verres auprès du syndicat viticole de Morey Saint Denis.

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

La commission d'attribution des logements est constituée du maire des membres du conseil municipal.

LOCAL COMMERCIAL

Le local commercial réaménagé au centre bourg sera à disposition à la fin de février 2003. Quinze domaines viticoles de Morey Saint Denis sont intéressés pour proposer leurs vins à la vente en participant à l'aménagement du local et à la rétribution d'un commercial affecté à la vente.

Le conseil donne un accord de principe pour un loyer gratuit en contre partie de la vente des vins de la commune.

REMBOURSEMENT GROUPAMA

En indemnisation du sinistre du 23/01/01, affectant un banc de pierre au bord de la route des Grands Crus, le conseil accepte le remboursement de la somme de 262,33 € de Groupama Assurances.

TAXE DE SEJOUR

Le conseil fixe au 15 janvier la date de versement de la taxe de séjour pour toutes les redevances encaissées par les logeurs, hôteliers, propriétaires ou autre intermédiaire, au cours de l'année précédente.

FETE FORAINE

Compte tenu du rallye des Hautes Côtes dont la date est prévue pour le 6 septembre 2003, le conseil souhaiterait déplacer la date de la fête patronale traditionnellement fixée au même jour.

QUESTIONS DIVERSES

- Les vœux du maire auront lieu le vendredi 10 janvier 2003, à 18 heures.

- Une réunion est prévue le 07/01/03, à Fixin, pour concertation sur les communautés de communes dans le canton.

Fait à Morey Saint Denis, le 20 janvier 2003.

Le Maire, Pierre BOISSET